

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du MERCREDI 25 janvier 2017

Date de convocation : 19 janvier 2017 - Date d'affichage : 19 janvier 2017

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 26 - Votants : 32

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 21h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en mairie du Mesnil Saint Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENTS :

CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Philippe BAY, Caroline VON EUW, Sébastien CATTANEO
CHOISEL	:	Alain SEIGNEUR
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER, Ghyslaine WOLFF
LE MESNIL ST DENIS	:	Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT
LEVIS ST NOM	:	Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER, Pascal HAMON
ST FORGET	:	Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS
ST LAMBERT DES BOIS	:	Bernard GUEGUEN
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Dominique BAVOIL
POUVOIRS		
CHEVREUSE	:	Claude GENOT donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
CHOISEL	:	Frédéric JULHES donne pouvoir à Alain SEIGNEUR,
LE MESNIL ST DENIS	:	Véronique DEZ donne pouvoir à Evelyne AUBERT
LEVIS ST NOM	:	Anne GRIGNON donne pouvoir à Jean-Pierre MOREL
SENLISSE	:	Yannick LEBRETON donne pouvoir à Jacques PELLETIER
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Bernard ODIER donne pouvoir à Michel DECHELOTTE
ABSENT(E)S EXCUSE(E)S		
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Philippe BOSSEAU
SENLISSE	:	Jacques FIDELLE,
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Daniel DOUX

HORS CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présentation par M GILBERT de la DGFIP de Versailles

Présentation de la simulation fiscale d'un passage en FPU de la CCHVC par Arnaud GILBERT, Responsable du Service Fiscalité Directe Locale (FDL), Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le lien de cette présentation PowerPoint, téléchargeable en ligne, sera envoyé par courriel aux membres du Conseil Communautaire.

ORDRE DU JOUR :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal du 15/11/2016**
3. **Décisions**
4. **Événementiel d'intérêt communautaire – Jazz à Tout Heure**
5. **Événementiel d'intérêt communautaire – Lirenval**
6. **Evolution tableau des effectifs**
7. **Régime indemnitaire**
8. **Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement**
9. **Boutique à l'Essai**
10. **Questions diverses**

Le Président ouvre la séance à 22h20

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Daniel DOUX est nommé secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal du 15/11/2016**

Aucune remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. **Décisions prises**

Le Président informe le Conseil Communautaire de la Décision n° 1 concernant le marché pour la fourniture de sacs biodégradables pour la collecte en porte à porte des déchets végétaux et la signature de ce marché avec la société Tapiero.

4. **Évènementiel d'intérêt communautaire - Subvention Jazz à tout heure**

Le Président explique que dans le cadre du festival JATH, une convention d'objectifs et de moyens officialise les relations entre la CCHV et l'association. Le montant de la participation 2017 est fixé à 13.000 €, correspondant à l'organisation de 4 concerts (2 à St Rémy lés Chevreuse, 1 à Levis-Saint-Nom, 1 au Mesnil-Saint-Denis) ainsi que l'organisation d'un concert gratuit réservé aux enfants scolarisés dans les écoles primaires du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à attribuer une subvention de 13.000 € à l'association « Jazz à toute heure » pour l'organisation du festival de jazz – Edition 2017, de prendre en charge les frais de transport permettant aux écoles primaires qui souhaitent participer au concert réservé aux scolaires de se rendre sur site et autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens.

5. **Évènementiel d'intérêt communautaire - Subvention Lirenval**

Le Président expose que dans le cadre du Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse une convention officialise les relations entre la CCHV et l'Association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse » (LIRENVAL). Ainsi, le montant de la participation 2017 est fixé à 12 865 € (25 730 habitants x 0,50 €) pour l'organisation du Salon du Livre « édition 2017 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à attribuer cette subvention et autorise le Président à signer la convention avec l'Association LIRENVAL.

6. **Evolution du tableau des effectifs**

Le Président précise que le poste de responsable administratif est actuellement vacant. Madame Sandrine MICHOT, agent contractuel, qui occupait ce poste depuis le 1^{er} mai 2016, est démissionnaire depuis le 30 novembre dernier et a cessé ses fonctions au 31 décembre 2016.

Compte tenu des besoins immédiats liés à la gestion quotidienne de la structure et de la volonté de développer et structurer davantage la Communauté de Communes, le Président souhaite une évolution du poste de responsable administratif vers la fonction de directeur général des services. Ainsi, il est proposé la création d'un poste d'ingénieur territorial principal, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président

- d'approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de directeur général des services, ingénieur territorial et d'approuver les modifications du tableau des effectifs,
- d'accepter le possible recrutement d'un directeur général des services à partir du 1^{er} février 2017 et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent.

7. Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'instituer à l'unanimité des membres présents ou représentés, selon les modalités précises et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, aux agents relevant du cadre d'emploi technique, grade d'ingénieur ou ingénieur principal, un régime indemnitaire composé de la Prime de service et de rendement (PSR) et l'Indemnité spécifique de service (ISS).

8. Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Le Président explique que dans le cadre du Schéma régional de l'Habitat et de l'Hébergement 2015, la production de logements est fixée à 180 unités/an, à l'échelle de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, sur les 6 prochaines années.

La Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse précise que la croissance démographique moyenne est fixée à 0,55% par an et souhaite la protection des espaces naturels et agricoles. Aussi, la réalisation d'opérations de logements sur le secteur sont complexes, liées aux protections réglementaires du territoire, l'équilibre précaire des opérations de construction de logements sociaux qui découragent les bailleurs, l'offre de transports en commun qui peut décourager les preneurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis de principe défavorable au projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement dont les objectifs, en termes de production de logements, semblent irréalisables sur le territoire intercommunal.

Après consultation des services préfectoraux, un modèle de délibération sera transmis aux communes de la CCHVC pour permettre à ceux qui le souhaitent de prendre une délibération dans ce sens.

9. Boutique à l'Essai

Le Président précise que le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse a sollicité la CCHVC pour participer à une opération de redynamisation commerciale intitulée « Ma Boutique à l'Essai ». Cette action permettra de renforcer et de conforter l'attractivité commerciale dans le respect des missions statutaires de la CCHVC et du PNR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la prise en charge des frais de communication liés à cette opération dans la limite de 1.500€ TTC par boutique, avec un maximum de 2 boutiques par an.

10. Questions diverses

Le Président rappelle le contexte des PLUI et la possibilité de portage de cette compétence par les Communautés de communes. Sauf refus exprès des communes, le régime de transfert de la compétence est automatique. Pour qu'un tel refus soit légal, 25% des communes représentant au moins 20% de la population doivent s'y opposer « dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans » après la promulgation des textes. Ainsi, chaque commune devra voter cette délibération avant le 27 mars 2017 dans les conseils municipaux respectifs.

Un modèle de délibération sera envoyé aux secrétariats des communes de la CCHVC.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 23h00.



Jacques PELLETIER
Président